

Assemblée des membres du 18 mars 2017



L'assemblée des membres de l'ASP de ce printemps a été marquée par deux changements de personnel: le transfert de la présidence de la conférence des instituts de formation postgrade/associations professionnelles (Charte) de Peter Schulthess à Veronica Baud et la démission du médiateur Erhard Grieder. La révision approfondie des statuts que nous avons annoncée doit être reportée d'une année, car le temps nécessaire aux tâches liées à l'accréditation s'est révélé plus long que prévu. [En savoir plus...](#)

Traitements psychothérapeutiques à la charge de l'AI

Les membres ASP bénéficiant d'une autorisation cantonale de droit de pratique ont la possibilité d'adhérer au contrat existant entre notre association et l'AI. La signature du contrat vous autorise, sur décision de l'assurance invalidité concernant la prise en charge, à facturer à l'AI vos prestations effectuées auprès d'enfants et d'adolescents. Cette adhésion est gratuite pour les membres ASP; le contrat et le formulaire d'inscription peuvent être téléchargés sur notre site web, domaine réservé aux membres. [En savoir plus...](#)



Quelle est la valeur du titre de spécialiste ASP en psychothérapie?



Pour des raisons difficilement compréhensibles pour nous, nous sommes souvent confrontés à des situations où le titre de spécialisation ASP en psychothérapie n'équivaudrait pas à celui de la FSP. Diverses caisses-maladie contestent de façon répétée la reconnaissance fédérale de notre titre de spécialisation, ce qui est non seulement fort agaçant et entraîne des frais inutiles, mais nuit également à notre réputation ainsi que finalement à celle de nos membres. [En savoir plus...](#)

Instituts de formation postgrade accrédités à ce jour

L'Office fédéral de la santé publique OFSP publie régulièrement sur son site web les instituts de formation postgrade ayant réussi le processus d'accréditation. À ce jour, six filières de formation postgrade sont accréditées et mènent à la désignation professionnelle «psychothérapeute reconnu(e) au niveau fédéral». La liste des filières de formation postgrade accréditées fait l'objet d'une actualisation régulière et peut être consultée sur le site web de l'OFSP. [En savoir plus...](#)



Nouveau délai de démission



Lors de sa dernière séance, le comité de l'ASP a décidé de réduire de six à trois mois le préavis de démission pour la fin d'une année civile pour le membre sortant. Ainsi, le délai de démission pour la fin de l'année civile avec un préavis de 6 mois (fin juin) n'est plus valable. Les démissions doivent être adressées par écrit au bureau de l'ASP. La mention du motif de la démission est souhaitée. Le délai de démission entre en vigueur dès le 3 avril 2017.

Conclusion de la présidente



La deuxième étude de faisabilité récemment publiée et mandatée par l'Office fédéral de la santé publique OFSP au bureau BASS dresse une comparaison des activités de psychiatres en Suisse et dans certains pays d'Europe. L'enquête met l'accent sur la densité de l'offre, les activités des psychiatres ainsi que la répartition des tâches entre psychiatres et autres groupes professionnels liés à la prise en charge psychique.

Selon cette étude, la Suisse dispose de presque trois fois plus de psychiatres par 100'000 habitants que la moyenne des pays de l'OCDE. Il convient cependant de fortement relativiser ce résultat, puisque dans les divers pays de référence, Allemagne, Angleterre et Pays-Bas, les soins en santé psychique sont réglementés différemment. Ainsi les trois pays connaissent une plus grande diversité et une intégration plus importante de spécialistes non médicaux – dont aussi des psychothérapeutes et psychologues – alors que les psychiatres interviennent pratiquement exclusivement dans le cadre de traitement de maladies psychiques graves.

Au Pays-Bas, le petit nombre de psychiatres semble être compensé par un plus grand nombre de psychologues et psychothérapeutes. De façon générale, la densité de psychothérapeutes et psychologues non médicaux est nettement plus élevée dans les pays de référence qu'en Suisse.

Il reste à savoir quelles seront les conséquences de cette étude sur le discours politique et sur le développement de la psychothérapie.

Cordialement,



Gabi Rüttimann

Impressum: Webmaster: Fredi Gut

Texte et élaboration: Marianne Roth, Ursula Enggist

Traduction: Claudia Menolfi

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, asp@psychotherapie.ch



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, veuillez cliquer [ici](#).